

LE JOUR, 1951
11 Décembre 1951

POLITIQUE D'ABORD

Que le conflit anglo-égyptien persiste dans sa phase aiguë alors qu'il existe une Organisation des Nations-Unies, un Conseil de Sécurité et une Cour de Justice internationale, c'est une fois de plus un sujet d'étonnement pour le monde.

Or, il s'agit seulement d'une question de droit international, et les juridictions internationales ne manquent pas pour s'en saisir ou pour en être saisies. Ou il s'agit d'une question de politique internationale, et c'est à tous les gouvernements intéressés d'intervenir pour que ne s'aggrave pas une querelle meurtrière pour l'Orient et pour l'Occident.

Mais le conflit anglo-égyptien est en même temps une question juridique et une question politique ; et c'est de la question politique que la question juridique est née.

A supposer théoriquement que la Cour de la Haye déclare le traité anglo-égyptien de 1936 caduc, le contrôle et la défense du canal de Suez resteront-ils ou non vitaux pour les trois quarts de la nation ?

De bonne foi, il est difficile de ne pas répondre par l'affirmative.

Si tel est le cas, ce n'est pas sur le traité seulement que la présence britannique en Egypte se fonde, mais sur la nature des choses. Le traité est moins une convention bilatérale que le camouflage juridique d'une nécessité politique.

Voilà ce qu'il faut dire si l'on veut aller au fond du débat.

Si nous étions déjà en 1956 et si le traité était arrivé à son terme, qu'eut-on décidé de faire ? C'est de cette façon qu'il faut envisager ce problème.

Non certes, que nous mettions en cause la valeur des contrats ; mais parce qu'il est plus juste, plus sage et plus virile, de parler politique à l'Egypte que de lui parler droit. Les Egyptiens ne sont pas des enfants. En Egypte il y a des hommes de gouvernement et il y a des juristes. Dans le cas de l'Egypte ce n'est pas la notion juridique, c'est la notion politique qui prévaut.

Qu'attendent alors les Occidentaux pour inviter l'Egypte à la conversation qui crèverait l'abcès ? On dira que la démarche des « quatre puissances » avait justement cela pour objet. Dans le fond, peut-être, mais non point dans la forme.

Si, comme nous le suggérons depuis de longs mois, l'Egypte avait été conviée, elle et d'autres pays de la Ligue arabe, à siéger à une table de conférence « méditerranéenne », sans doute l'eut-elle fait. Et si la situation était considérée plus objectivement sans doute le ferait-elle encore.

Il faut maintenant trouver une formule qui fasse que l'honneur soit sauf. Au point où en sont les choses, cela est possible. Cette formule bienheureuse on peut penser que le

Pakistan la cherchera. Mais au lieu de regarder le paysage, les Etats-Unis ne pourraient-ils pas contribuer à la trouver ?